

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 février 2023**

Nombre de conseillers :

Exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 3
Votants : 14

L'An Deux Mil vingt-trois, le neuf février à 19h,
Le Conseil Municipal de la commune de **NOIZAY**,
légalement convoqué le 02/02/2023 s'est assemblé à la
mairie sous la présidence de **M. MORIN Pierre, Maire.**

Membres présents : Messieurs et Mesdames MORIN Pierre, LHUILLIER Christèle, PIOLET Josué, GODEFROY Stéphanie, BROSSET Sabrina, KAHIA Kamelle, LANOISELÉE Bertrand, PRIEUR Françoise, LASSALLE François, GUIGNARD Willy, ORSAY François.

Pouvoirs : M GREGOIRE Christophe à M. ORSAY François
M. PIRAUDEAU Benoit à M. GUIGNARD Willy
Mme PINCHEMEL Véronique à M. LASSALLE François

Absente : Mme AMMAN Maryne

Monsieur ORSAY François est désigné secrétaire de séance

- :- :- :-

Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023

Adopté à l'unanimité

2023-02-01 : Tarifs municipaux 2023 : Délibération rectificative

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs 2023 ont été fixés par délibération du 5 décembre 2022. Il s'est avéré que certains tarifs concernant les salles municipales, décidés en commission finances, ont mal été retranscrits ; il est donc nécessaire de corriger les lignes comportant des erreurs *:

SALLE « VAL DE LOIRE » : Hall – salle 200 personnes – office

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h) ou journée sup. au W-End	120,00 €	180,00 €
Journée (24h)	320,00 €	450,00 €
Weekend (du vendredi 14h au lundi 8h)	450,00 €	620,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €
Forfait ménage	80,00 €	80,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée	50,00 €	50,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	80,00 €	80,00 €
Chauffage W-E (15/10 au 15/04) *	160,00 €	160,00 €

SALLE « LA BERNACHE »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h) ou journée sup. au W-End *	45,00 €	65,00 €
Journée (24h) *	130,00 €	160,00 €
Week-end (Vendredi 12h au lundi 8h ou samedi 12h au mardi 8h) *	260,00 €	300,00 €
Forfait ménage *	65,00 €	65,00 €
Caution	220,00 €	220,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée	18,00 €	18,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	25,00 €	25,00 €

Chauffage W-E (15/10 au 15/04)	50,00 €	50,00 €
Office ½ journée	10,00 €	15,00 €
Office 1 journée	25,00 €	30,00 €
Office WE	50,00 €	60,00 €

Par ailleurs, une incohérence a été relevée dans le cas de la location concomitante des salles « LA VARENNE » et « WAULSORT » : Les sanitaires et l'office étant communs aux deux salles, les forfaits « ménage et chauffage » ne peuvent pas être multipliés par deux.

Rappel des tarifs fixés par délibération le 5 décembre 2022:

SALLES « LA VARENNE » ou « WAULSORT »

Durée d'utilisation	Résidents	Non-résidents
Demi-journée (6h)	40,00 €	50,00 €
Journée (24h)	80,00 €	100,00 €
Week end (V.14h au L. 8h)	150,00 €	200,00 €
Forfait ménage	40,00 €	40,00 €
Caution	180,00 €	180,00 €
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation
Chauffage ½ journée (15/10 au 15/04)	15,00 €	15,00 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	22,00 €	22,00 €
Chauffage hiver Week end	45,00 €	45,00 €
Office ½ journée	10,00 €	15,00 €
Office 1 journée	25,00 €	30,00 €
Office WE	50,00 €	60,00 €

Considérant qu'il y a lieu de définir des forfaits (ménage et chauffage) spécifiques dans le cas d'une location des deux salles, il est proposé les tarifs ci-dessous :

Forfaits (ménage et chauffage) applicables si location des deux salles « LA VARENNE » et « WAULSORT »

Forfait ménage	60,00 €	60,00 €
Chauffage ½ journée (15/10 au 15/04)	22,50 €	22,50 €
Chauffage journée (15/10 au 15/04)	33,00 €	33,00 €
Chauffage hiver Week end	67,50 €	67,50 €

Le Conseil Municipal se prononce sur cette proposition de délibération rectificative.

Adoptée à l'unanimité

Reçu en Préfecture et publié le 14/02/2023

2023-02-02 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police

Rapporteur : M. PIOLET, adjoint

Le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants pour le reversement du produit des amendes de police. Les projets présentés doivent répondre à des critères d'éligibilité précis en matière de sécurité.

Dans le cadre du plan annuel de sécurisation de la circulation routière sur la commune de Noizay, la commission voirie a étudié les problématiques de circulation dans la rue de Beaumont ; il est donc proposé d'installer quatre coussins berlinois afin de réduire la vitesse de circulation dans cette rue.

Le devis s'élève à 6 018.00 € HT soit 7 221.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Solliciter une subvention au titre des amendes de police pour ce projet de sécurité qui s'élève à 6 018.00 € HT soit 7 221.60 € TTC

- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette demande de subvention 195
- Dire que les crédits seront inscrits au BP 2023 et que l'opération sera réalisée en subvention et autofinancement.

M Guignard n'est pas contre la sécurisation de cette rue mais il n'approuve pas la solution technique retenue qu'il juge dangereuse pour les motos et bruyantes pour les habitants.

Adopté à la majorité des voix moins deux abstentions (M GUIGNARD et M PIRAUDEAU).

Reçu en Préfecture et publié le 14/02/2023

2023-02-03 : Subvention exceptionnelle participation séjour linguistique

Rapporteur : Mme BROSSET Sabrina, Conseillère déléguée aux affaires scolaires et aux associations

Le Collège Choiseul d'Amboise organise un séjour linguistique et culturel en Espagne, du 19 au 24 mars 2023, pour un groupe d'élèves de 3^{ème}. Deux élèves de la commune de Noizay participent à cette sortie. Le Collège, conscient des difficultés économiques actuelles des familles, sollicite une aide financière pour les enfants de la commune, sachant que le coût total individuel de ce séjour s'élève à 450.00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote une subvention exceptionnelle de 75.00 € pour chacun des deux élèves représentant un sixième du montant du séjour.

M Lasalle demande à ce que la subvention par élève soit plus élevée ; Notamment si les familles sont en difficultés financières. Monsieur Le Maire explique qu'il faut essayer de satisfaire toutes les demandes de subvention à venir (CFA, etc ...) et qu'en cas de besoin, les familles peuvent se rapprocher des services sociaux du collège ou de la mairie.

Adoptée à l'unanimité

Reçu en Préfecture et publié le 14/02/2023

2023-02-04 : Achat parcelle AO 313

Rapporteur : M. Piolet, adjoint

M. PIOLET expose à l'assemblée que pour faciliter l'entretien des abords du Lavoir et l'éventuelle installation d'une table de pique-nique en complément de l'aire existante, il est envisagé l'acquisition d'un terrain qui se situe au carrefour de la D1 et de la rue de la Bézardière (entre la route départementale et le vieux lavoir) sur une largeur d'environ 8 mètres et d'une longueur d'environ 15 mètres (en laissant 2 mètres de retrait côté du lavoir). Pour ce faire, une opération de division-bornage de la parcelle AO 224, Lieu -dit : La Rochère, a été réalisée en date du 6 septembre 2022. Lors de cette opération, il a été prévu une bande de 2 mètres le long du lavoir et de la parcelle communale AO 153 ainsi qu'une bande de 8 mètres sur 16.23 mètres jouxtant la parcelle communale jusqu'à la route de Vernou (Rd n° 1) en vue d'une cession à la commune.

Ces nouvelles parcelles sont cadastrées section AO N° 313 d'une contenance de 173 m² et AO N° 314, d'une contenance de 1 300 m².

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord de Monsieur Hubert BOYER, propriétaire, pour la cession de la parcelle AO 313 d'une superficie de 173 m² Lieu-dit La Rochère à Noizay, pour un montant de 1 000.00 €,

Considérant l'intérêt de cette acquisition, destinée à faciliter l'entretien et l'aménagement des abords du Lavoir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée au prix 1 000.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à établir l'acte administratif correspondant et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune.
- Dit que des crédits seront inscrits au BP 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

Reçu en Préfecture et publié le 14/02/2023

2023-02-05 : Convention avec RTE (INEO)
--

Rapporteur : Josué PIOLET, adjoint

INEO Réseaux Haute Tension nous a informé que RTE va procéder à une intervention de maintenance sur la liaison aérienne à 90 000 volts « Commanderie -Larcay-Vernou sur Brenne ». Le tracé de cette dernière traverse une parcelle communale n° D 1389 (prairies naturelles 2^{ème} catégorie).

Dans le cadre de cette intervention, il est proposé une convention afin de permettre à RTE de :

- Maintenir à demeure un support pour conducteurs aériens d'électricité (Pylône n° 53)
- Faire passer les conducteurs aériens et liaison de télé-information liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique, au-dessus de la parcelle communale sur une longueur totale d'environ 10 mètres (5 mètres du pylône n° 54 au pylône n° 53 et 5 mètres du pylône n° 53 au pylône n° 52°)
- Couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages

La convention prend effet à la date de signature et est conclue pour la durée des ouvrages susvisés installés et de ceux qui pourraient leur être substitués.

En contrepartie, RTE versera une indemnité unique et forfaitaire de 132 €.

Vu le projet de convention,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la convention avec RTE
- Autorise le Maire à signer la convention, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

<i>Reçu en Préfecture et publié le 14/02/2023</i>

2023-02-06 : Motion pour attribution d'arrêt(s) supplémentaire (s) en gare de Noizay

Rapporteur : le Maire

Le maire propose de déposer une motion auprès de la Région Centre-Val-de-Loire pour l'attribution d'arrêt(s) supplémentaire (s) le matin en gare de Noizay en direction de Tours.

Monsieur le Maire explique les faits :

Aujourd'hui, un seul train en direction de Tours dessert la gare de Noizay le matin (7h03) ce qui ne peut satisfaire l'ensemble des voyageurs potentiels d'autant plus que Noizay dispose de trois trajets de retours l'après-midi (16h43, 17h42, 18h43). Les rotations actuelles ne permettent pas de répondre à la demande des administrés qui souhaiteraient s'engager pleinement dans l'utilisation de ce service public. L'ajout d'un ou deux trains du matin seraient pertinent (7h45 et/ou 8h15). Ces nouvelles rotations répondraient ainsi aux attentes des Noizéens (salariés, étudiants...) sensibilisés aux exigences de sobriété et aux priorités environnementales actuelles en plus de l'impact économique (prix des carburants, inflation galopante...). Fort de sa gare existante et des nombreux passages de convois, sur la ligne "Tours-Amboise-Blois-Orléans", cette demande paraît raisonnable, utile et réalisable.

Certain que la Région, engagée elle-même dans une politique de développement durable, de sobriété et de promotion des transports collectifs, saura étudier notre demande avec la plus grande attention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce sur la motion proposée.

Monsieur Lassalle informe le conseil que le sujet de la mobilité est à l'étude au sein de la communauté de communes.

Monsieur Guignard reproche à la municipalité son manque d'initiative. Monsieur le Maire indique l'engagement de l'équipe sur ce sujet de la mobilité, comme cette motion le souligne.

Délibération adoptée à l'unanimité

<i>Reçu en Préfecture et publié le 14/02/2023</i>

ÉTAT DES DÉCISIONS

2023-01 : Attribution d'une concession temporaire, pour une durée de trente ans, à compter du 26 janvier 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, située dans le nouveau cimetière - NC n° 22 - ;
Tarif : 275 euros

2023-02 : Attribution d'une concession temporaire, pour une durée de cinquante ans, à compter du 27 janvier 2023, d'une superficie de deux mètres carrés, située dans le nouveau cimetière - NC n° 23 - ;
Tarif : 420 euros

INFORMATIONS

C.LHULLIER

Transports Scolaires : Réunion le 27 février (signature du budget), le quorum est nécessaire. Pas d'information sur le transfert de compétences à la CCVA à ce jour.

Noizay Info, prévu mis mars : articles à adresser avant le 20 février

Subvention : Subvention de 500.00 €, reçue du département pour les festivités

K. KAHIA

Signalétique des Belles Demeures : en cours, les panneaux seront bientôt installés

Festivités à Noizay autour de Francis Poulenc : Amboise se retrouve porteuse du projet. Messe et/ou Concert le 14 mai. Rassemblement de vieilles voitures : le 13 mai, Exposition le 13 et le 14 mai.

Demande de subvention pour restauration/rafraîchissement tableaux (devis 2 000.00 euros) avec une subvention de la DRAC (70 ou 80 %)

S. BROSSET

Réunion avec les associations, positive : associations $\frac{3}{4}$ présentes, volontaires pour participer aux cérémonies.

S. GODEFFROY

Bilan recyclage sapin : très bien fonctionné, mieux que l'année dernière (sapins donnés au chèvres)

Espaces anti-tabac : en cours de production

Concours photo : éveil à la nature, avec des catégories (au Printemps)

Cimetière : évolution sans phyto

Défibrillateur : Etude pour une acquisition

Concours de récitation : le 14 avril, organisé par Montreuil (communes concernées : Montreuil, St Ouen, Noizay, Neuillé) 7 élèves du CE au CM par commune.

J. PIOLET

Epicerie : porte changée

Travaux : entretien des chemins de vigne, travaux et aménagement de l'aire de la Bousserie, changement de l'abris bus

Ecole : participation au montage des aménagements

Wifi : installée à l'extérieur de la mairie

Projet d'accessibilité personne à mobilité réduite ADAC (salle de mariage), projet global incluant le projet d'isolation, étude thermique.

Projet d'aménagement mobilité douce (quotidienne) entre Nazelles-Négron et Vernou, discussion avec la maire de Nazelles, piste en dehors de la route

SMICTOM : problème de ramassage à la Bretonniere, le camion ne peut pas faire demi-tour : possibilité d'aménager un terrain privé, terrain pouvant être adapté pour manœuvre du camion. Terrassement à faire (mairie), convention d'intérêt de service public.

Accident en bas de Vaubault, arrêt de bus détruit, nouvel abris à la charge de Nazelles.

Changement des horaires des agents technique – Pause méridienne de 1h30

B LANOISELÉE

Nouvel interlocuteur aux Bâtiments de France

- :- :-

A l'issue du conseil municipal, Monsieur le Maire a remis à Madame Cécile Roguet le blason de la commune de Noizay en remerciement de ses 17 années passées au poste de secrétaire générale de Mairie. Ainsi, ce jeudi 09 février, Cécile assistait à son 153^{ème} Conseil Municipal de Noizay.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 février 2023 :

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	FOLIO
2023-02-01	Tarifs municipaux 2023 : Délibération rectificative	M. Le Maire	193
2023-02-02	Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police	M. PIOLET	194
2023-02-03	Subvention exceptionnelle participation séjour linguistique	ME BROSSET	195
2023-02-04	Achat parcelle AO 313	M. PIOLET	195
2023-02-05	Convention avec RTE (INEO)	M. PIOLET	196
2023-02-06	Motion pour attribution d'arrêt(s) supplémentaire (s) en gare de Noizay	M. Le Maire	196

Etat des décisions.

Informations diverses.

SIGNATURES

Pierre MORIN	Christèle LHUILLIER	Josué PIOLET
Maryne AMMANN Absente	Sabrina BROSSET	Stéphanie GODEFROY
Christophe GRÉGOIRE POUVOIR	Willy GUIGNARD	Kamelle KAHIA
Bertrand LANOISELÉE	François LASSALLE	François ORSAY
Véronique PINCHEMEL POUVOIR	Benoît PIRAUDEAU POUVOIR	Françoise PRIEUR